

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ARLES

R E C E P I S S E D E D E P O T

41 RUE DE LA REPUBLIQUE
13200 ARLES
TEL 90-96-00-35

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER

HOTEL DE VILLE
LES STES MARIES DE LA MER
13460 LES STES MARIES DE LA MER

V/REF :
N/REF : 83 B 79 / A-674

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARLES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 10/11/94, SOUS LE NUMERO A-674,

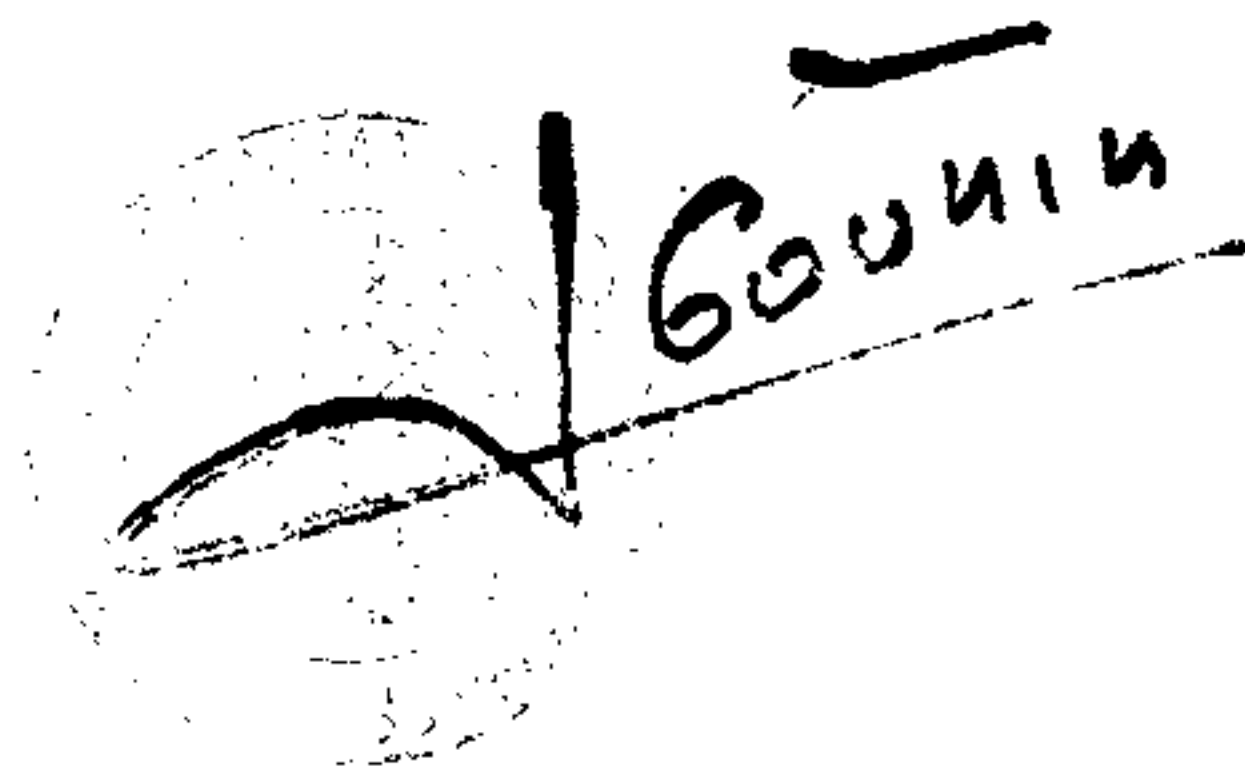
CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT

DELEGATION EN DATE DU 06/06/1994 DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER
STE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
HOTEL DE VILLE
LES STES MARIES DE LA MER
13460 LES STES MARIES DE LA MER

R.C.S ARLES B 328 579 214 (83 B 79)

LE GREFFIER



A handwritten signature, possibly 'Gouin', is written over a circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem.

RECEIVED
JAN 10 1963
FBI - NEW YORK

RECEIVED
JAN 10 1963
FBI - NEW YORK

RECEIVED
JAN 10 1963
FBI - NEW YORK

RECEIVED
JAN 10 1963
FBI - NEW YORK

RECEIVED
JAN 10 1963
FBI - NEW YORK

RECEIVED
JAN 10 1963
FBI - NEW YORK

RECEIVED
JAN 10 1963
FBI - NEW YORK



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

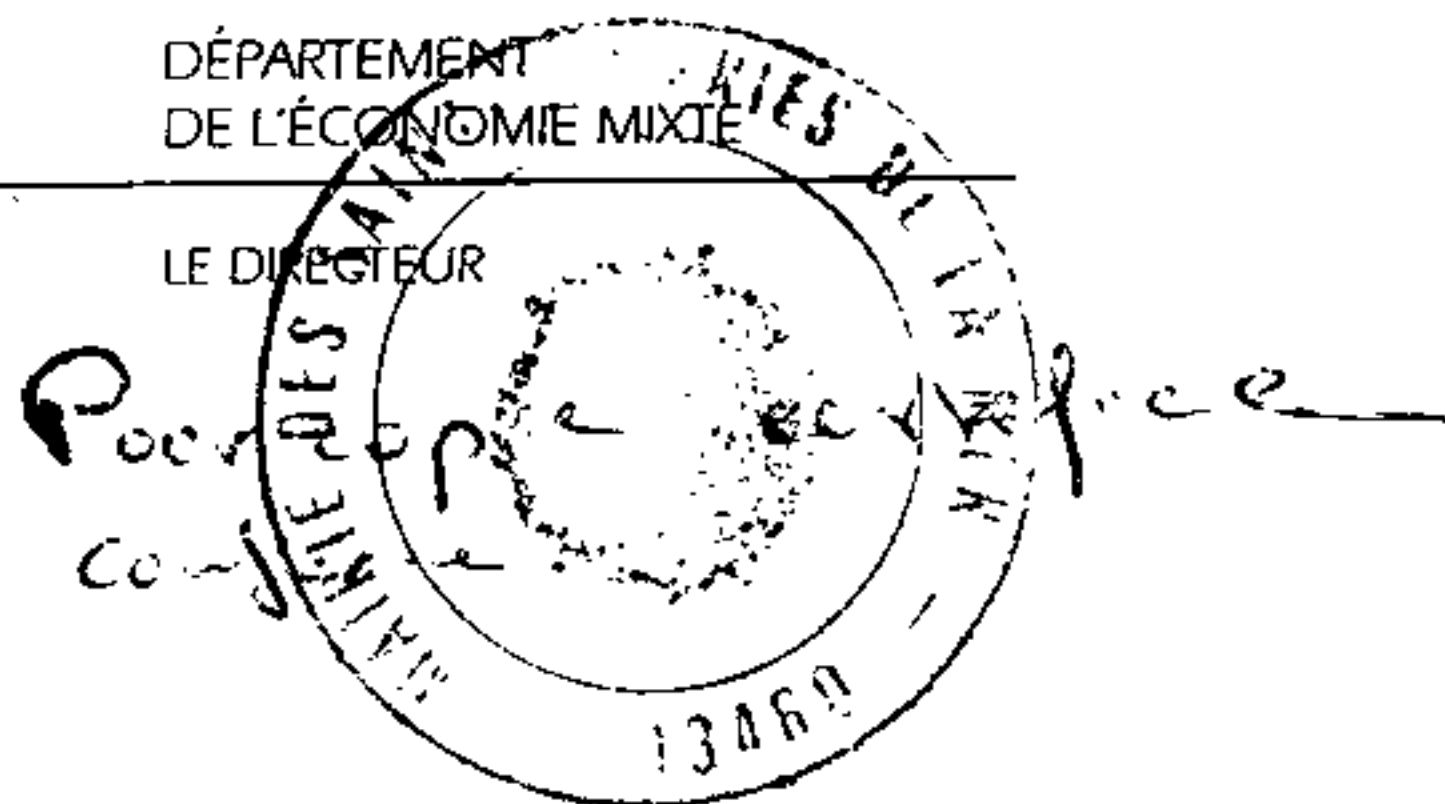
DIRECTION DES SERVICES
AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Paris, le

- 6 JUIN 1994

DÉPARTEMENT
DE L'ÉCONOMIE MIXTE

LE DIRECTEUR



Monsieur le Président
de la SEMIS
Avenue Théodore Aubanel
B.P. 19

13460 LES SAINTES MARIES DE LA MER

Objet : Désignation d'un représentant permanent/représentant légal

Je soussigné, Jacques BAILET, Directeur du Département de l'Economie Mixte à la Direction des Services aux Collectivités Locales à la Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille à Paris 7ème,

désigne Madame Sophie Tiano, chargée de mission à la Caisse des dépôts et consignations pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, domiciliée au 19 Place Jules Guesde - B.P. 2119 - 13203 MARSEILLE 01,

en qualité de représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations dans les termes de l'article 91 de la loi du 24 juillet 1966, au Conseil d'administration de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 78 du décret du 23 mars 1967 modifié, les présents pouvoirs sont donnés pour la durée du mandat d'administrateur conféré à la Caisse des dépôts et consignations.

Madame Sophie Tiano est en outre mandatée pour être le représentant légal de la Caisse des dépôts et consignations et en cette qualité assister à toutes les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, émettre tout avis et prendre part à tout vote. En cas d'empêchement, Madame Sophie Tiano est autorisée à donner délégation, à qui il appartiendra, d'exercer son mandat de représentant légal.

CAISSE des DÉPÔTS et CONSIGNATIONS
Direction des Services aux Collectivités Locales
7-11, Quai André-Citroën
Tour Cristal - B.P. 1001
75901 PARIS Cedex 15

Signature et cachet